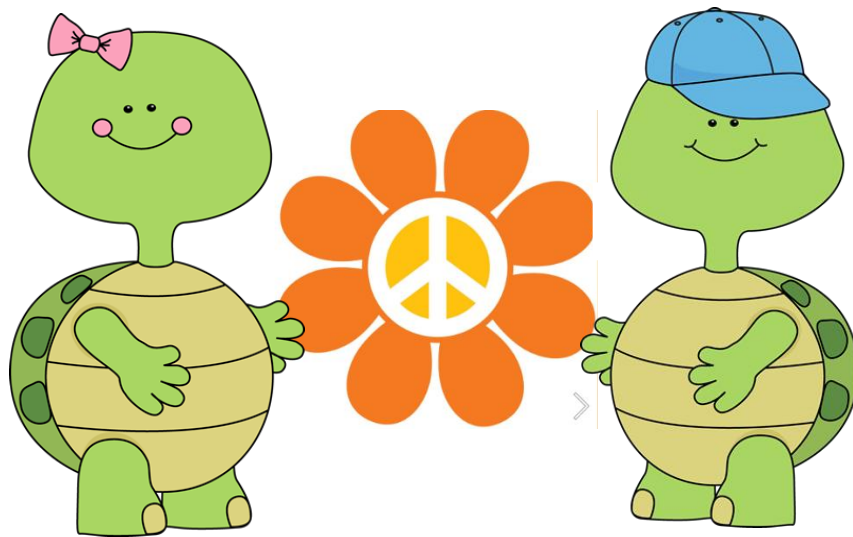


Code de vie

De pas de tortue à pas de géant

École d'Audet



NOM : _____



Classe : _____

Adopté par le Conseil d'établissement le 13 avril 2026

HISTORIQUE

En septembre 2019, un travail de réflexion a été amorcée au sujet du code de vie par une équipe formée de deux enseignantes, de la direction, du psychoéducateur, d'une technicienne en éducation spécialisée, de l'éducatrice du service de garde et d'une surveillante du dîner, qui ont représenté l'ensemble des personnes concernées, jeunes et adultes.

En février 2020, les membres du personnel de l'école ont présenté le nouveau projet aux jeunes : **De pas de tortue à pas de géant**. Il s'agit d'une nouvelle approche pour le **mode de vie** (règlements de l'école) pour les élèves. Ce dernier s'inspire de valeurs importantes pour notre école : **harmonie, autonomie, respect et la sécurité**.

En équipe-école, nous avons déterminé une façon d'encourager et de reconnaître les enfants qui adoptent de bons comportements. Chaque jour, tous les employés de l'école féliciteront les élèves pour un bon coup qu'ils feront en les encourageant à continuer ou encore en leur remettant une **pierre**. L'enfant qui reçoit une pierre la déposera dans un pot en classe; elle se transformera par la suite en « carburant » pour faire avancer notre tortue sur la piste de course dans la grande salle. À chaque fois que le pot est rempli, les élèves se méritent une activité récompense en groupe-classe. Lorsque la tortue sur le visuel d'école atteint un trophée, l'école entière se méritera une activité récompense pour souligner les efforts à adopter les comportements attendus.

La matrice des comportements attendus se trouve dans le code de vie. Chaque élève a une matrice à son nom dans son duo-tang. Elle servira à informer les parents des comportements inappropriés de type mineur et des conséquences éducatives données en classe; une signature leur sera demandée. Pour les comportements majeurs, une fiche de consignation différente sera utilisée et la direction contactera les parents pour les conséquences appliquées. À chaque mois, le duo-tang devra être signé; si l'élève s'est comporté selon ce qui est attendu à l'école, il aura un diplôme d'encouragements, sinon les parents auront déjà été informés au fur et à mesure des comportements inappropriés.

Les pages suivantes vous aideront à mieux comprendre la distinction à faire entre « manquement mineur » et « manquement majeur », deux notions qui guideront la démarche d'intervention des intervenants.

Le document présente également **la matrice** des comportements attendus à l'école. On y retrouve la plupart des **comportements positifs** qu'on veut voir se développer chez les enfants. Pour chaque aire de vie, un enseignement des bons comportements est fait.

DISTINCTION ENTRE « MANQUEMENTS MINEURS » ET « MANQUEMENTS MAJEURS¹ »

Nous distinguons deux types de manquements : mineur et majeur.

La distinction entre ces deux types fait référence :

- ❖ à la durée,
- ❖ la fréquence
- ❖ l'intensité
- ❖ la constance
- ❖ la persistance
- ❖ la légalité de la situation
(danger pour soi, l'entourage ou l'environnement et nécessité pour l'école d'assurer la sécurité des personnes et des lieux)

MANQUEMENT MINEUR

(indisciplines et incivilités) concerne la gestion quotidienne de la classe ou de l'école

➤ **L'encadrement** de ce type de manquement :

- ✓ mettre en place des mesures d'aide pour l'élève, au moyen d'un système de renforcement utilisant des contingences positives et négatives.
- ✓ préconiser une démarche d'intervention éducative graduée selon la fréquence, l'intensité, la constance et la persistance de chaque manquement.
- ✓ demander un geste de réparation de la part de l'élève, selon l'évaluation de la situation
- ✓ favoriser la collaboration du milieu familial

L'accumulation de manquements mineurs ne peut se transformer en manquement majeur.

Exemples de manquements mineurs

Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école.

- Refus de conséquences
- Non-respect des consignes
- Port de casquette ou de tout genre de couvre-chef dans l'école
- Vêtements inappropriés selon le code vestimentaire
- Retard
- Possession de matériel électronique pendant les heures de classe
- Possession de matériel non nécessaire ou inapproprié en classe
- Oubli du matériel scolaire nécessaire et suffisant
- Perturbation du déroulement d'un cours
- Perte de temps
- Bavardage
- Argumentation
- Course ou cris lors des déplacements
- Altercations entre individus (bousculade, chicane)
- Crachats par terre, sur des objets ou du mobilier

¹ GIRARD, R. et autres. Prévention de la suspension et de l'expulsion des élèves ayant des difficultés d'adaptation ou de comportement au secondaire, Directions régionales de la Capitale et de la Chaudière-Appalaches, mars 2011.

MANQUEMENT MAJEUR ²

est relié à l'acte posé par son instigateur et se définit comme :

- ❖ **une atteinte grave à la personne** ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.
- ❖ **un danger** (pour soi, les autres ou l'environnement)
- ❖ **une infraction à une loi** (code criminel ou civil)
- ❖ **une entrave à la sécurité** que doit nécessairement assurer l'école à toute personne sur son territoire. À cet égard, une fugue de l'école est considérée comme un manquement majeur, puisqu'elle constitue un danger pour l'élève en fuite.

Exemples de manquements majeurs

Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne visant elle-même, une autre personne ou l'environnement.

- Violence :
 - agressions physiques à main nue ou à main armée
 - agressions verbales dégradantes et terrorisantes
 - attitudes, propos ou écrits méprisants, humiliants
 - menaces à l'intégrité de la personne
 - actes ou propos diffamatoires
 - agressions à caractère sexuel
 - intimidation, cyberagression
 - corruption ou exploitation de la personne
 - discrimination sous toutes ses formes (fondée sur la race, la religion, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, un handicap, homophobie)
 - atteintes aux biens des personnes (vol, vandalisme)
 - etc.
- Fugue : (départ non autorisé où l'adulte n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de l'élève)
- Prise, possession ou vente de drogue ou d'alcool
- Port d'arme ou imitation d'arme à feu
- Refus d'obéir à la demande d'un membre du personnel **qui a un impact sur la sécurité**

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, extorsion, etc.), la police doit être contactée comme convenu dans l'entente conclue entre les services de police et la Commission scolaire.

L'encadrement de ce type de manquement consiste en la mise en place d'un arrêt d'agir pour l'élève dont les comportements compromettent sa sécurité ou celle de son entourage immédiat. Il s'agit ici de livrer un message clair et sans équivoque, tant auprès de l'élève en question que de la population scolaire en général, à savoir que le comportement manifesté est dangereux et inacceptable.

Par la suite, il s'agit d'engager l'instigateur dans une démarche de prise de conscience (reconnaître le tort causé), de réparation (être prêt à réparer le dommage selon les critères) et de progression (éviter la récidive).

La stratégie éducative privilégie également l'implication accrue des parents dans la recherche de solutions, le recours possible aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté et la mise en place d'un plan d'intervention.

² Inspiré d'un document conçu par Alain Paquet, M.Ps., Psychologue, conseiller pédagogique en stratégies d'intervention, commission scolaire de la Côte-du-Sud (2011)

ÉLÈVES

Tu vis une situation **d'intimidation, de violence ou tu veux en signaler une...**

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel ou tu veux en signaler une... **Quoi faire ?**



Tu peux remplir la fiche de signalement que tu trouveras : Au secrétariat de l'école ou sur le site Web.



Tu vas porter cette fiche à la direction de l'école en écrivant ton nom. **OU**



Tu lui écris un courriel à l'adresse suivante: jeff.beliveau@cshc.gouv.qc.ca



Lis l'aide-mémoire pour les élèves ou demande à quelqu'un de le lire pour toi.

S'il s'agit d'un acte de violence à caractère sexuel toi ou tes parents pouvez aussi vous adresser directement au protecteur régional de l'élève : <https://cshc.gouv.qc.ca/parents/plaintes-et-protecteur-de-leleve/>

[Tu as également la possibilité de faire appel à la Commission des services juridiques :](#)

Centre communautaire juridique de l'Estrie

Téléphone : 819 571-4721

Lien vers leur site Internet : <https://aidejuridiqueestrie.ca/>

En tout temps, tu peux en parler à un adulte **ET à tes parents.**

Jeunesse J'écoute peut également être là pour toi en cas de besoin :

<https://jeunessejecoute.ca/information/guide-de-soutien-sur-lintimidation/>

Tu n'es pas seul!



CONFIDENTIEL

La direction prendra contact avec toi et t'expliquera comment nous t'aiderons avec la situation que tu vis. Les élèves impliqués ne seront pas au courant de ton signalement, ces renseignements demeurent confidentiels.

Septembre

De pas de tortues à pas de géants!

Signature du parent à la fin du mois : _____

Octobre

De pas de tortues à pas de géants!

Signature du parent à la fin du mois : _____

Harmonie - Autonomie - Respect - Sécurité

Novembre

De pas de tortues à pas de géants!

Signature du parent à la fin du mois : _____

Décembre

De pas de tortues à pas de géants!

Signature du parent à la fin du mois : _____

Harmonie - Autonomie - Respect - Sécurité

Janvier

De pas de tortues à pas de géants!

Signature du parent à la fin du mois : _____

Février

De pas de tortues à pas de géants!

Signature du parent à la fin du mois : _____

Harmonie - Autonomie - Respect - Sécurité

Mars

De pas de tortues à pas de géants!

Signature du parent à la fin du mois : _____

Avril

De pas de tortues à pas de géants!

Signature du parent à la fin du mois : _____

Harmonie - Autonomie - Respect - Sécurité

Mai

De pas de tortues à pas de géants!

Signature du parent à la fin du mois : _____

Juin

De pas de tortues à pas de géants!

Signature du parent à la fin du mois : _____

Harmonie - Autonomie - Respect - Sécurité

Attentes comportementales		Aires de vie								
		Vestiaire	Corridors et escaliers	Cour d'école	Salle de classe, service de garde, gymnase	Cafétéria	Salles de toilettes	Bibliothèque de l'école	En travail dans un espace partagé	De l'école à la maison
Valeurs	 Harmonie	Je respecte mon espace et celui des autres. J'ai un ton de voix calme et respectueux.	Je circule à droite. Je suis en silence.	J'accueille les autres dans mes jeux. Je fais un message clair pour régler mon conflit si ça ne fonctionne pas je vais chercher l'aide de l'adulte. Je choisis une activité adéquate et je joue à l'endroit approprié.	Je respecte les règles de vie de la classe, du gymnase ou du service de garde. Je respecte les règles d'utilisation des outils technologiques. Je fais preuve d'ouverture envers les autres.	Je prends une voix calme et respectueuse. Je respecte les goûts et les choix de repas de chacun.	Je suis rapide et efficace.	Pour que la bibliothèque soit paisible : Je suis en silence. Je suis calme. Si j'ai une demande, je la fais en chuchotant.	Je m'assure que l'environnement demeure propice aux apprentissages pour tous. Je respecte les règles de vie comme si j'étais dans la classe.	Je quitte calmement. Je respecte le rythme des autres. Je respecte les demandes du chauffeur d'autobus et des brigadiers.
	 Autonomie	Je me prépare rapidement. Je m'assure d'avoir tout le matériel dont j'ai besoin avec moi.	Je suis fiable et autonome quand j'ai à circuler seul.	Je range le matériel qui ne sert plus, à l'endroit approprié. Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je me dirige devant la porte.	Je m'occupe de moi. Je suis persévérant. J'utilise mes stratégies pour réussir. Je donne mon maximum. Je suis fier de mes efforts. Je fais signer mes documents à temps.	Je dispose de mes déchets à l'endroit approprié. Je mange à ma faim pour avoir de l'énergie. J'évite le gaspillage.	Dans la mesure du possible, je vais à la toilette au moment approprié. J'utilise le lavabo, le robinet, la toilette et le distributeur à papier de manière adéquate.	J'apporte mes livres à échanger quand je vais à la bibliothèque. Je replace les livres que je prends au bon endroit.	J'accomplis le travail demandé. Je suis fiable et responsable.	J'apporte tout le matériel dont j'ai besoin.
	 Respect	Je respecte le moment de silence lorsque l'adulte clignote la lumière. Je range mes effets personnels à l'endroit approprié. Je change mes chaussures à l'entrée et à la sortie. Je m'entraîne à utiliser les règles de politesse en tout temps. ★	Je respecte le rythme des autres.	Je respecte l'horaire des jeux en fonction de mon groupe. Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles. Je respecte les demandes de l'adulte. Je respecte les règles du jeu en toute saison. * Je m'entraîne à utiliser les règles de politesse en tout temps. ★	Je respecte les demandes de l'adulte. Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles. * Je m'entraîne à utiliser les règles de politesse en tout temps. ★	Je respecte le moment de silence lorsque l'adulte clignote la lumière. J'ai mes chaussures d'intérieur lorsque je dîne. Je respecte mon espace et celui des autres. * Je m'entraîne à utiliser les règles de politesse en tout temps. ★	J'utilise la quantité nécessaire d'eau, de savon et de papier. Je respecte l'intimité des autres.	Je prends soin des livres. Je replace le coin lecture avant de quitter. * * Je m'entraîne à utiliser les règles de politesse en tout temps. ★	Je demeure dans l'espace qu'on m'a assigné. * Je m'entraîne à utiliser les règles de politesse en tout temps ★	Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.
	 Sécurité	Je marche. Mes souliers sont attachés.	Je marche. Je monte et descend les escaliers, une marche à la fois. Je laisse l'adulte ouvrir la porte aux visiteurs. Je suis prudent lorsque que je me déplace avec des outils technologiques.	J'utilise le matériel ou les modules de façon sécuritaire et selon leur fonction. * Je demande la permission à l'adulte si j'ai à entrer dans l'école ou à sortir des limites de l'air de jeu. Je m'habille convenablement selon les saisons.	Je circule calmement. J'utilise soigneusement le matériel et je le range au bon endroit.	Je marche. Je reste assis à ma place pour manger et je lève la main si j'ai besoin d'aide. Par mesure de sécurité, je garde ma nourriture pour moi. Je lave mes mains avant et après mon repas.	Je garde mon environnement propre et sécuritaire. Je lave mes mains avant de sortir.	Je marche.	J'utilise l'espace de façon sécuritaire. Je m'assure que le corridor est dégagé et qu'on peut y circuler facilement si je dois y travailler.	Je m'habille convenablement selon la saison. Je respecte les règles de sécurité routière. (piéton, vélo, voitures, autobus). Je respecte les règles de l'autobus.



Annexe 1- Vouvoiement

Règles de politesse du vouvoiement– Une progression pour grandir ensemble

Pourquoi ces règles ?

Les règles de politesse favorisent un climat respectueux, renforcent les compétences sociales et préparent les élèves à interagir dans la société. Elles évoluent avec l'âge pour accompagner le développement de l'autonomie et du savoir-être.

Préscolaire et 1er cycle

Objectif : Apprendre les bases de la courtoisie.

- **Je salue les gens :** dire *bonjour* en arrivant, *au revoir* en partant.
 - **Je parle avec respect aux adultes :** utiliser *Madame* ou *Monsieur* pour s'adresser aux adultes de l'école.
 - **J'utilise les mots magiques :**
 - *S'il vous plaît* pour demander quelque chose.
 - *Merci* pour montrer ma reconnaissance.
 - *Désolé* pour réparer une erreur ou un geste maladroit.
 - **Je respecte le tour de parole :** écouter avant de répondre.
 - **Je garde un ton poli et calme** dans mes échanges.
-

2e et 3e cycles

Objectif : Approfondir les règles et comprendre leur usage dans la société.

- **Je continue à utiliser les bases de la courtoisie apprises.**
- **Je pratique le vouvoiement dans certaines situations :**
 - Quand nous recevons des invités à l'école.
 - Lors de sorties ou activités où nous rencontrons des adultes que nous ne connaissons pas.
- **Je comprends quand vouvoyer dans la société :**
 - Avec des personnes âgées.
 - Avec des professionnels (médecins, commerçants, etc.).
 - Avec des représentants de l'autorité
- **Je suis attentif à mon langage corporel :** sourire, regard, posture respectueuse.

À la maison

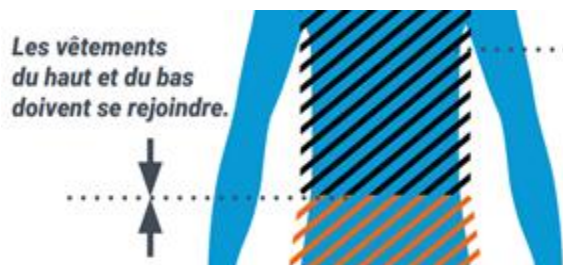
Les parents sont des alliés essentiels : ils encouragent la pratique des règles de politesse dans la vie quotidienne.

Une communication école-maison régulière permet de faire des suivis sur ce qui est modélisé dans le milieu scolaire.



Annexe 2 - Code vestimentaire

- Les élèves doivent avoir **deux paires de chaussures** : une pour l'intérieur et une pour l'extérieur, afin de garder l'école propre.
- Les élèves (à l'exception de la maternelle) doivent avoir des **vêtements adaptés pour les cours d'éducation physique**. Les espadrilles utilisées à l'intérieur peuvent également servir pour les cours d'éducation physique.
- En période estivale, les **shorts et jupes doivent atteindre au minimum le milieu de la cuisse**. Les camisoles doivent avoir **des bretelles d'une largeur minimale de 5 cm**.
- Si la tenue ne respecte pas ces critères, l'élève devra **ajouter un vêtement approprié (ex. : camisole sous un chandail)**.
- **Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de bien-être**, le port de faux ongles (ongles en gel, en acrylique ou ajoutés) n'est pas autorisé à l'école.

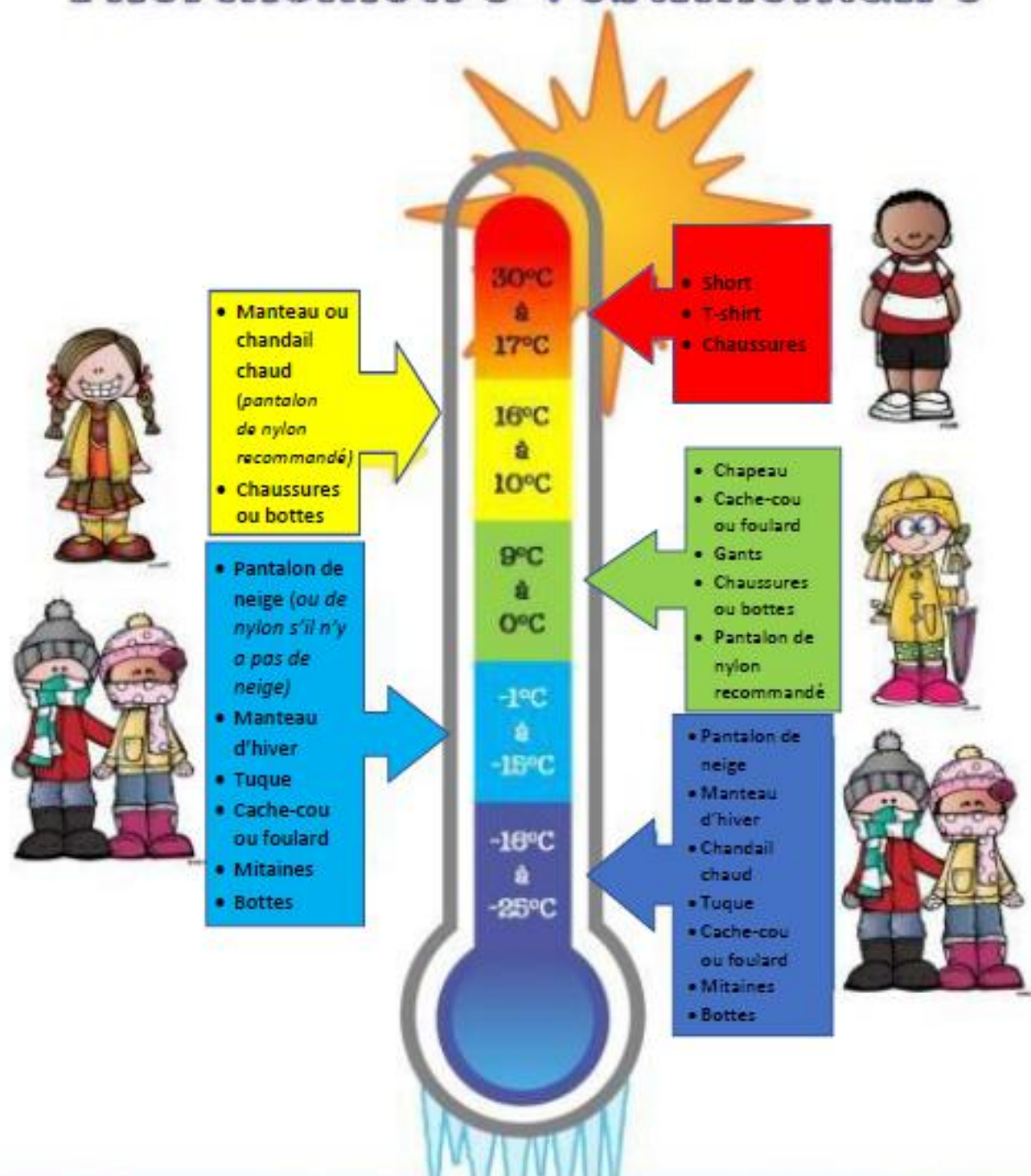


Thermomètre vestimentaire

Afin d'assurer le confort et la sécurité des élèves, l'école applique un **thermomètre vestimentaire** qui fait le lien entre la température extérieure et les vêtements à prévoir (ex. : manteau chaud, tuque, mitaines, pantalon long, coupe-vent, etc.).

- Les parents sont invités à **vérifier la météo quotidiennement** et à s'assurer que leur enfant est habillé adéquatement selon les conditions climatiques.
- Lorsque la tenue vestimentaire ne convient pas aux conditions météorologiques, des ajustements pourront être demandés afin d'assurer le bien-être et la sécurité de l'enfant.

Thermomètre vestimentaire



Toujours prévoir des vêtements adaptés aux conditions climatiques.

Lorsqu'il pleut, les enfants doivent porter des bottes de pluie et un imperméable. Une pluie fine n'annule pas les récréations à l'extérieur.

Pendant l'hiver, les enfants doivent porter des pantalons de neige afin d'éviter de mouiller leurs vêtements lors des récréations et le midi. Ils doivent avoir des bottes dès qu'il fait plus froid à l'automne et tant qu'il y a de la neige au sol.

Nous recommandons que chaque enfant ait des vêtements de rechange dans son casier (bas, pantalon, gants, mitaines, etc.).



Annexe 3- Politique d'utilisation du numérique

POLITIQUE EN LIEN AVEC LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

Téléphones cellulaires ou intelligents

Afin d'assurer un climat propice à l'enseignement et à l'apprentissage et de favoriser la réussite scolaire des élèves, les instruments électroniques de communication tels les téléphones cellulaires ou les téléphones intelligents sont interdits dans l'école pour les élèves.

Il en va de même pour l'utilisation d'appareils de divertissement personnel tels les iPad, les iPod, les lecteurs MP3, les jeux vidéo, les caméras numériques, les ordinateurs de poches ou autres.

Montres intelligentes

L'élève qui possède une montre intelligente doit l'utiliser seulement pour consulter l'heure. Si elle devient une distraction (bruits, jeux ou autres), elle pourra être confisquée par l'adulte de l'école. Lors d'examens, toutes les montres intelligentes devront être remises à l'enseignant pour éviter la tricherie.

Appareils électroniques lors d'activités récompense

Lors des activités récompense de classe ou d'école, il n'est pas indiqué d'apporter des appareils électroniques de la maison puisque l'objectif est de vivre une activité de groupe. Ces appareils encouragent plutôt des jeux individuels. Ils ne sont pas permis.

Nous voulons favoriser la concentration et la participation active des élèves dans notre milieu.

Révision de la politique

La politique sera révisée annuellement pour s'adapter aux évolutions technologiques, aux retours d'expérience et aux besoins spécifiques de l'école.

Politique adoptée au conseil d'établissement le 15 décembre 2025